

Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

1. Définition des besoins

Les Opérations environnementales de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) ont besoin d'obtenir un service de gestion des données sur l'eau potable sécurisé et bilingue sur Internet qui permettra aux employés de l'ASFC de gérer les informations sur les installations et les données sur la qualité de l'eau pour les systèmes d'eau potable dans les installations où le personnel de l'ASFC est employé .

2. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

- 2.1 Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :
- a. Fournir des services de gestion des données sur la qualité de l'eau potable à au moins 2 grands clients du réseau, lorsque le réseau d'eau potable dessert plus de 5 000 clients (fédéraux, provinciaux ou municipaux) au cours de la dernière année ;
 - b. Développer et livrer pendant au moins six (6) ans un service de gestion de données bilingue et basé sur Internet pour la qualité de l'eau potable, qui comprend la gestion de la qualité de l'eau et l'information opérationnelle;
 - c. Établir des ententes et des configurations de transfert de données pour un minimum de huit (8) ans avec des laboratoires environnementaux publics et privés certifiés par l'Association canadienne d'accréditation des laboratoires (CALA) partout au Canada. Cinq (5) arrangements et configurations de transfert de données doivent avoir été établis au cours des huit (8) dernières années ;
 - d. Disposer du système d'information sur la gestion des données en français et en anglais pour la formation des utilisateurs et le soutien technique ;
 - e. Fournir des rapports d'activité du laboratoire, des clients et des utilisateurs pour suivre l'utilisation du système, le type d'entrée et par qui ;
 - f. Développer un système de gestion basé sur Internet qui fournit une hiérarchie entièrement en cascade permettant de regrouper les données sur l'eau potable par niveaux, y compris, mais sans s'y limiter, la classification des installations, des systèmes et des sites d'échantillonnage ;
 - g. Fournir aux employés un accès par nom d'utilisateur au système de gestion des données sur Internet avec au moins trois (3) niveaux d'accès aux données, c'est-à-dire un compte de niveau administrateur avec un accès complet aux données, des privilèges de modification et capable de créer des comptes d'utilisateurs ; un niveau utilisateur avec accès complet aux données et privilèges de modification, et un niveau visualiseur avec privilèges de visualisation uniquement ; et
 - h. Génération par l'intermédiaire du système de gestion de données sur Internet de notifications/avis automatiques à plusieurs utilisateurs qui comprennent une description du système d'eau, du site, du

paramètre dépassé, de la date du dépassement et des lignes directrices et/ou réglementations fédérales et provinciales connexes.

2.2 Connaissance et compréhension des arrangements et des configurations de transfert de données, ainsi que développement de partenariats avec les services d'eau pour assurer la conformité à jour avec les lignes directrices et les règlements fédéraux et provinciaux sur la qualité de l'eau potable.

2.3 **Justification de l'expérience pour l'énoncé des capacités** : Les fournisseurs doivent fournir une justification pour chaque exigence d'expérience ci-dessus (article a. à h.). Les fournisseurs doivent fournir un récit (ou une référence à un récit) fournissant une description suffisante, une description du service, de la documentation et/ou d'autres informations nécessaires pour justifier, à la seule satisfaction des évaluateurs gouvernementaux, de la façon dont chaque critère d'expérience est satisfait. Les fournisseurs sont avertis qu'une simple reformulation selon laquelle le fournisseur se conforme à l'exigence ne sera pas considérée comme une justification. Il est recommandé aux fournisseurs de fournir le nom du client et les dates pour lesquelles l'expérience a été acquise.

3. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat n'est assujéti à aucune des accords commerciaux.

4. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

À la connaissance du Canada, WaterTrax Inc. est le seul fournisseur qui offre ce service.

5. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante (ou les exceptions suivantes) au *Règlement sur les marchés de l'État* est (sont) invoquée(s) pour cet achat : paragraphe 6d) - « une seule personne est capable d'exécuter le marché ».

6. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est d'une durée d'un (1) an sans option pour prolonger.

Date de début : 1er janvier 2023

Date d'expiration du contrat : 31 décembre 2023

7. Voyage

Aucun déplacement n'est associé à ce contrat. Toutes les réunions auront lieu via des conférences téléphoniques et des formations via Internet (par exemple, un webinaire).

8. Exigences de sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité associé à ce contrat.

9. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat, y compris toute option, est de 50 000,00\$ (CDN) (TPS/TVH en sus).

10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

WaterTrax Inc.
300-1201 rue West Pender
Vancouver, C.-B. V6E 2V2

11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

12. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont .

13. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

Autorité Contractante : Véronique Fulham
Agente principale d'approvisionnement
Direction générales des finances et de la gestion organisationnelle- Division d'approvisionnement
Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)
355 rue North River, Tour B, 17^{ième} étage
Ottawa, Ontario K1A 0L8 Canada

Courriel : CBSA-ASFC_Solicitations-Demandes_de_soumissions@cbsa-asfc.gc.ca